

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 21 mars 2019

Membres présents : Mme Clara BERNARD-XÉMARD, Mme Marie-Emma BOURSIER, M. José CABAÇOS, Mme Marie-Blanche DEVAUX, Mme Mériem HAMLA, M. Patrick HASSENTEUFEL, M. Patrick JACOB, Mme Fabienne JAULT, M. Jean-Paul MARKUS, M. Franck MONNIER, Mme Wafa NABIL, M. Olivier PLUEN, Mme Nathalie WOLFF

Membres avec procuration :

Mme Christine BLANCHARD-MASI donne procuration à Mme Anne-Marie DOURY DESTANG

M. Stéphane MANSON donne procuration à M. Franck MONNIER

M. Terry OLSON donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

Membres excusés : M. Jean-Pascal DUMAS, M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN, Mme Ithry MAROUAN, Mme Louise MÉLOTTO, M. Sylvain MORTREUIL, M. Antoine RIFFONNEAU, M. Lucas ZAMBRANA

Membres invités : Mme Pascale BERTONI, M. Emmanuel BLANCHARD, Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE, M. Jean-Baptiste DUCLERCQ, Mme Victoire LASBORDES, Mme Carole MARINHEIRO, Mme Sophie PETIT-RENAUD, Mme Mélanie RAVET

Membres invités excusés : Mme Véronique MOREAU, M. Christian MOUHANNA, M. Jean-Luc PENOT, M. Laurent WILLEMEZ

Le Doyen ouvre la séance à 10h05.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 20 décembre 2018

Pas de remarque particulière.

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

2- Vote sur la mention droit DSP accréditation UVSQ 2020-2024

3- Vote sur le dossier d'accréditation de la licence en droit et en science politique

Ce Conseil est principalement destiné à l'accréditation UVSQ des mentions de licence de droit et de science politique ainsi que de la mention de master Droit.

Le Doyen demande un mandat au Conseil pour pouvoir effectuer d'éventuels ajustements nécessaires sur les dossiers puisque, au regard des délais imposés, ces derniers n'ont pas encore pu faire l'objet d'une relecture approfondie des référents-Faculté pour le contrat. Il apparaissait cependant essentiel de soumettre les dossiers à l'information et au vote du Conseil puisqu'ils doivent être transmis dès le lendemain, 16h00, délai de rigueur, aux services centraux.

Monsieur Franck MONNIER présente les modifications des licences. L'enjeu a été de respecter l'arrêté licence qui cadre les maquettes et qui doit être déployé sur toutes les maquettes et les parcours. Afin de le respecter, il a fallu mettre en place des blocs de compétences. Les maquettes se répartiront donc autour de blocs de compétences fondamentales, d'approfondissement, linguistiques et préprofessionnelles.

Au cours du GT Licence, des modifications de fond ont pu avoir lieu grâce à une proposition faite par la section de science politique de supprimer un volant de deux matières pour 60 heures CM. Le choix a été fait de renforcer les matières fondamentales de licence 2 : droit des obligations, droit administratif, droit pénal. Ces matières passent de 30 à 33 heures. C'est l'évolution principale. Les politistes vont gagner des TD sur les 3 premiers semestres de la licence, ce qui semblait légitime.

Le droit pénal redevient obligatoire pour les juristes. Une option préparation IEP sans surcoût pour la Faculté devrait être proposée. Elle est ouverte à 10/15 étudiants de licence 1. Des ECTS seront accordés aux étudiants qui passeront les examens blancs en ligne. Cette préparation s'effectuera à distance et les étudiants seront sélectionnés sur critères académiques et sociaux.

Certains intitulés ont changé pour les faire concorder avec le cours dispensé :

Pour la Licence 1 :

- « Introduction à la théorie du procès et de la justice » devient « Institutions administratives et judiciaires »
- « Introduction au droit privé » devient « Introduction générale au droit »
- « Introduction au droit public » devient « Droit constitutionnel I »
- « Introduction historique au droit » devient « Histoire du droit I »
- « Histoire politique et sociale de la France- XIX et XX siècle » devient « Histoire politique de la France »
- « Histoire des institutions » devient « Histoire du droit II »
- « Introduction to american politics » devient « Droit et politique aux États-Unis »

Pour la Licence 2 :

- « Histoire du droit et des institutions » devient « Sources et fondamentaux du droit »

- « L'Europe de la civilisation à la politique » devient « Histoire de l'Europe »
- « Politiques européennes » devient « Politiques comparées »

Dans le cadre de la licence de droit, le parcours international devient bien une licence sélective sur Parcoursup validé par le CA de l'UVSQ.

Question de Madame Pascale BERTONI sur les critères de sélection des étudiants pour l'option concours IEP.

Ce programme existait déjà (retour de Monsieur Antoine RIFFONNEAU, étudiant élu, en Bureau de Faculté). Il y a maintenant une reconnaissance académique pour les étudiants qui le suivront. Les critères académiques sont une condition nécessaire mais non suffisante car c'est un projet de démocratisation ouvert à l'ensemble des étudiants de Cergy et de l'UVSQ, qui n'apparaissait pas encore dans les maquettes de la Faculté.

En revanche, la question de l'augmentation du nombre des étudiants concernés qui paieraient la formation dans sa totalité, sera discutée, précise le Doyen.

L'idée est de l'inscrire comme option dans la maquette de Licence, on verra si cela est possible en 2019 ou en 2020 (échéance de l'accréditation).

Le Doyen donne la parole à Monsieur Emmanuel BLANCHARD qui salue le travail effectué par Monsieur Franck MONNIER.

Monsieur Emmanuel BLANCHARD rappelle quelles étaient les demandes des étudiants de science politique. Cette licence est née de la licence de droit et la licence mention science politique s'autonomise petit à petit. L'objectif était d'introduire des TD aux S2, S3 et S4. Plus particulièrement les TD « Idées politiques » et « Relations internationales ». Un certain nombre de cours dans la mention Droit ne sont plus dans la maquette de licence. Deux matières deviennent optionnelles et la science politique a donc récupéré 30 heures CM. Un cours de « Gouvernement comparé » au sein de l'UE et hors UE au premier et second semestre sera proposé en L3.

Question de Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE : cela reste dans la mention Droit ?

Monsieur Emmanuel BLANCHARD répond qu'il existe déjà deux mentions de Licence dont une mention de licence de science politique.

Le Doyen pose la question de la conservation de la passerelle ; celle-ci est conservée en L1 et en L2. La discussion s'engage sur les S1 et S2, les passerelles semblant être de droit. De la L2 vers la L3, on supprimerait la passerelle côté science politique mais tout sera basé sur une étude personnalisée des dossiers des étudiants qui le demanderaient.

En revanche, la double inscription dans les deux licences soulève d'autres questions. En L3, la double IP est possible, du fait des nombreuses matières de tronc commun qui seraient dès lors validées dans les deux mentions (PPE, cours de langues), la situation ne change pas à ce niveau.

La double licence Droit LLCER anglais est ensuite présentée, les modifications ont été vues du côté Droit. L'idée est d'alléger un peu de temps en présentiel. Le tout grâce à l'augmentation des ECTS sur la L2.

L'option « Relations internationales » est conservée en parcours international et en double licence. Le Doyen regrette que les juristes perdent l'option « Relations internationales », un cours de Science politique très intéressant.

Vote sur le dossier d'accréditation de la licence Droit

Vote sur le dossier d'accréditation de la licence Science politique

Vote sur le dossier d'accréditation de la licence de la double licence Droit/LLCER

Vote sur l'ensemble des dossiers d'accréditation de la licence : à l'unanimité

Présentation de la mention Droit niveau master par Madame Clara XÉMARD. Le Doyen précise qu'une information nous est parvenue de Saclay et que les mentions mono-opérées ne pourraient entrer dans Saclay. Elle informe ensuite que le master 2 Carrières publiques a demandé à être positionné à l'IEP et qu'en avril prochain elle travaillera avec Madame Anne-Valérie LE FUR sur les conventions de délocalisation.

Dans le dossier déposé, l'idée a été de renforcer les liens entre les masters Carrières judiciaires et Carrières publiques au niveau de la première et de la deuxième année.

Après analyse, des liens pouvaient être établis, ceci est d'autant plus vrai que le concours de l'ENM a été réformé et s'appliquera dès le mois de septembre prochain (exemple : la note de synthèse). Les cours mutualisés, notamment la culture générale, ont permis d'augmenter les volumes horaires des ateliers (effectifs réduits), le travail de la méthodologie des épreuves dans les différents concours.

La délocalisation est, du fait des renforcements des liens entre les deux parcours, notamment du point des UE des concours, encore plus nécessaire pour le master Carrières publiques.

Madame Clara XÉMARD précise que le pôle concours a tout intérêt à être opéré à l'IEP, du fait des événements proposés aux étudiants et des locaux mis à disposition. Cela crée une émulation et une mixité accrue de nos étudiants avec ceux de l'IEP, une double culture qui les tire vers le haut.

Monsieur Olivier PLUEN ne codirigera plus le Master 2 Carrières publiques à la rentrée. Ces changements opérés revêtent pour lui un intérêt pour le rayonnement de la Faculté. Les étudiants viendront 1 jour par mois à la Faculté.

Le Doyen donne la parole pour les questions sur cette présentation.

Question sur la délocalisation des masters Cergy à l'IEP.

Cette année, 15 étudiants de l'IEP ont demandé à intégrer le master Carrières publiques.

Monsieur Patrick HASSENTEUFEL précise que, dans la cadre de l'accréditation UVSQ-CERGY, il y a un nouveau parcours « Coopération internationale ».

Vote sur l'accréditation de la mention Droit : à l'unanimité

4- Information sur la sélection des étudiants en M1

Les universités passeront massivement à la sélection en M1 en 2020-2021. Il y a déjà eu des passages pour certaines universités. Le Doyen a participé à un groupe de travail avec les doyens des universités franciliennes. Il semble plus pertinent de passer en même temps que les autres collègues de Paris. Un accord général était acquis.

Entre temps lors du Conseil de School du 22 février la question de la sélection a été évoquée sous l'angle et au regard des difficultés d'harmonisation qui devront se faire entre les collègues d'une même mention pour opérer cette sélection. En effet, au sein d'une même mention les étudiants ont un droit à la poursuite d'études. Dans Paris-Saclay, il y a des mentions très importantes avec nombre de parcours types. Donc il faut s'entendre sur la sélection. Evry a déjà fait voter pour 2020- 2021 le principe du passage à la sélection en M1. L'idée a été émise que la décision du passage à la sélection se fasse en Conseil de perfectionnement des mentions. Le Doyen estime que c'est évidemment aux facultés de prendre la décision sur la sélection, puis aux Conseils de perfectionnement de décider des conditions de la sélection au sein de la mention.

Le Doyen souhaite avoir le sentiment des collègues sur cette question.

Madame Fabienne JAULT rejoint le Doyen pour le droit privé.

Le Doyen aurait souhaité que les étudiants soient informés dès cette année en fin de L2. Nous devons en effet, mettre en place un programme d'information et d'initiation à certaines matières qui ne figurent pas en licence 3. L'impulsion doit être donnée rapidement afin d'accompagner le plus tôt possible les étudiants qui entreront en Licence 3 à la rentrée 2019.

Le Doyen nous informera de la position des doyens des universités d'Evry et de PSUD et proposera un vote au prochain Conseil.

Question sur la mention Droit public : la possibilité de dépôt de mention mono-opérée s'avère impossible (information tardive).

Question de Madame Pascale BERTONI : que fait le Conseil de perfectionnement ?

Il s'agit d'un organe de pilotage des mentions.

La discussion se poursuit sur le comment de la sélection, sa faisabilité, qui la fait... ?

Monsieur Jean-Paul MARKUS intervient avec l'exemple de la mention Santé. Il faut sélectionner assez d'étudiants. La volatilité des étudiants est évoquée ainsi que la possibilité de garder de la place pour nourrir les parcours et les M2 avec des étudiants extérieurs.

Nous devons aller assez vite pour nous prononcer sinon il faut redemander l'inscription à la liste dérogatoire du ministère pour nos mentions.

La question des M2 en formation continue reste en suspens car il n'y a aucune raison d'avoir de M1, ce sont des professionnels.

5- Information sur les masters Saclay

La mention Science politique demande l'accréditation Paris-Saclay. Du fait des autres établissements partenaires, il y a maintenant un peu plus de politistes : 2 à Paris Sud et 2 à AgroParis Tech. Un total de 8 parcours est proposé dont 5 par l'UVSQ ce qui a permis de développer des liens pour le montage des parcours en termes de formation comme de recherche. Monsieur Patrick HASSENTEUFEL nous informe que la co-accréditation Cergy-Saclay est demandée pour cette mention et que le processus suit son cours.

Depuis le 11 mars, les questionnaires mentions et parcours sont clos pour la deuxième phase. La troisième étape sera celle de l'intégration des remarques de l'HCERES, ensuite les modifications envisageables seront mineures.

6- Vote sur le calendrier universitaire 2019-2020

Le Doyen demande à Madame Mélanie RAVET de présenter le calendrier 2019-2020 dont les points saillants du calendrier sont les suivants :

- IEJ : 4 jours d'examens à partir du 3 septembre
- Pré-rentree : proposition du lundi 2 septembre ou du samedi 7 septembre. Cette dernière date est retenue.
- Durant le GT Licence, en raison de l'augmentation du volume horaire de certains cours en droit, une semaine de cours a été ajoutée en semaine 48 (CM 11).

La discussion s'engage sur les différentes possibilités :

- Proposition de reconduire la semaine d'examens anticipés en décembre est présenté ce qui donne de la souplesse.
- Question des examens pour les Erasmus : peut-on poser une règle ? Nous sommes dans une démarche de facilitation et d'anticipation. Demander aux étudiants en amont leurs disponibilités et les poser en amont pour les enseignants (notamment pour anticiper la demande de sujets supplémentaires). Monsieur Patrick JACOB se chargera d'informer ses collègues sur les différentes procédures à venir.
- En ce qui concerne les matières dont les examens se tiendront les 18, 19 et 20 mai, nous mettrons les matières des oraux par exemple qui sont plus légers ou plus simples à corriger.

Quant aux dates des rattrapages des semestres 1 & 2, une date sera proposée pour le rendu des copies de seconde session du semestre 2. Les matières sans TD seront positionnées sur les derniers jours de rattrapages du semestre 1.

Pour les rattrapages du semestre 2, il y a très peu de temps si la délibération a lieu le 9 juillet car le rendu des copies doit avoir lieu aux environs du 3 juillet pour permettre à l'administration de lancer les calculs et éventuellement de corriger les erreurs du système d'exploitation. De fait, nous ne communiquerons les résultats que le 15 juillet et la délibération se tiendra le 10 juillet.

Un document relatif aux rendus des copies devrait être proposé aux enseignants chercheurs.

Vote : à l'unanimité

VOLET RESSOURCES HUMAINES

7- Information sur les départs et recrutements

Madame Chantal BIONNE prendra sa retraite fin avril. Nous avons déjà des candidats au recrutement. Une nouvelle organisation sera mise en place, le temps de la transition et de la formation sera assuré par l'équipe de scolarité.

Madame Clara XÉMARD demande s'il est possible d'avoir une seule gestionnaire sur les M1 et M2 mention Droit.

En ce qui concerne le départ de Monsieur Sébastien ZERMANO, le Doyen précise que le poste n'a pas été publié à la demande de la présidence de l'université et que l'attitude proposée à la Faculté ne lui convient pas. Le Doyen informera les collègues des solutions qui seront proposées.

VOLET STATUTAIRE

8- Information sur l'élection d'un représentant des personnels BIATSS au Conseil de Faculté organisée le 26 mars 2019

Le Doyen informe le Conseil qu'une élection visant à pourvoir le siège BIATSS vacant se déroulera le 26 mars. Une seule candidature, celle de Madame Édith TINJUS.

9- Information sur l'élection relative au renouvellement du collège des étudiants au Conseil de Faculté organisée le 16 avril 2019

VOLET INSTITUTIONNEL

10- Information sur l'université Paris-Saclay

Le dernier document publié par Madame Sylvie RETAILLEAU ne donne pas beaucoup plus d'informations. Seule l'architecture globale est donnée. Les graduates schools, les pôles et l'EU1CP seront créés en 2020.

Les graduates schools seront composés des écoles doctorales, des formations de masters et des enseignants-chercheurs associés.

Les pôles moins nombreux regrouperont les graduates school.

Le document de cadrage diffusé en septembre reprend toutes ces informations.

Monsieur Jean-Paul MARKUS prend la parole pour évoquer la convention d'association qui est en cours de rédaction et de sa préoccupation de préserver les intérêts de nos formations et de nos collègues. La rédaction est difficile du fait de la fusion en 2025 et des discussions politiques. L'idée est d'obtenir des garanties quant aux modalités de la fusion avec un comité de suivi qui pourrait arbitrer les différents problèmes qui se posent. Les négociations porteront sur toutes les composantes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Olivier PLUEN prend la parole pour évoquer deux projets :

- La reconstitution de la loi Veil sous le double prisme Droit et Médecine qui aura lieu à l'Assemblée nationale dans le second hémicycle ou au Sénat avec des personnalités extérieures. C'est un projet transversal et transdisciplinaire porté par Madame Nathalie WOLFF et Monsieur Olivier PLUEN.

Le Doyen remercie les deux collègues car ces projets sont valorisants et doivent être valorisés notamment pour les licences. Ils pourront être proposés pour une meilleure formation fondamentale de nos étudiants, notamment en vue de l'introduction au sein de l'Université Paris- Saclay.

Les étudiants travailleront donc sur des travaux parlementaires et certains seront même acteurs. Les répétitions qui ont déjà débuté sont prévues pendant plusieurs semaines.

Ce débat sur la loi du 17 juillet 1975 devrait avoir lieu fin juin mais la date reste encore à confirmer.

- La reconstitution et les débats sur la déclaration des droits de l'homme. Cet autre projet se déroulera autour et en amont de la prochaine Nuit du Droit prévue en octobre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 12h30.